



Direction des Affaires Culturelles

**2025 DAC 346** Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien aux 29 établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 34 salles de cinéma indépendantes majoritairement classées Art et Essai et situées dans les 4e, 5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e arrondissements au titre de leurs activités cinématographiques effectuées tout au long de l'année dont la liste est annexée.

Les salles de cinéma indépendantes poursuivent depuis de nombreuses années un important travail d'animation culturelle ancré dans leur quartier et en direction de tous les publics. Ainsi, de nombreuses salles proposent par exemple des actions spécifiques pour le jeune public. En lien avec les établissements scolaires et les associations, elles développent des programmes d'éducation à l'image en organisant des séances spéciales en présence des équipes des films et/ou des critiques de cinéma. Elles programment systématiquement les films en version originale et offrent également tout au long de l'année des festivals sur des thématiques spécifiques, des avant-premières, des rétrospectives, etc. Ces projections participent au maintien d'une programmation Art et Essai exigeante et de qualité à travers une offre cinématographique diversifiée et originale chère aux Parisiens.

Toutes ces actions ont su fidéliser les publics et ont permis de maintenir une fréquentation satisfaisante au cours de ces dernières années. Avec 17 millions de spectateurs par an à Paris, le cinéma apparaît comme l'une des principales pratiques culturelles des Parisiens.

Les salles indépendantes parisiennes, dont l'économie est particulièrement fragile, ont su rebondir après la période de crise sanitaire pour retrouver une fréquentation presque au niveau pré-covid. Le soutien de la Ville de Paris demeure essentiel pour les aider à aller à la recherche de nouveaux publics (les 15-25 ans, les publics en situation de handicap, les publics issus du champ social, les publics des quartiers politique de la ville), développer les animations et partenariats et maintenir la qualité de leur offre.

En 2025, la Ville de Paris réaffirme son appui aux salles indépendantes (définies par la non-appartenance à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ou à un groupe de communication), le plus souvent classées Art et Essai, qui se portera sur 34 salles de cinéma, soit 81 écrans. Ce projet contribue à l'enrichissement du paysage cinématographique parisien et à son rayonnement.

L'ensemble de ces soutiens permettra à Paris de maintenir son positionnement exceptionnel à l'égard de l'exploitation cinématographique dans le monde, avec l'un des parcs de salles le plus dense au monde, déployant une diversité unique.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc de m'autoriser à signer les 29 conventions ci-jointes avec 29 sociétés cinématographiques parisiennes, pour un montant total de 900.000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2025 DAC 346** Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 29 conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement avec 34 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par madame Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

**Article 1 :** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SARL Carlotta Cinémas, 20 rue du Temple (4e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Luminor - Hôtel de Ville (4e). 183686-2025\_03367  
N° SIRET : 50401017400010

**Article 2 :** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Cinépoque, 7 rue des Petites Écuries (10e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Les 3 Luxembourg (6e). 181241-2025\_03465  
N° SIRET : 37989216900036

**Article 3 :** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 21.000 euros est attribuée à la SARL Société d'exploitation du Cinéma du Panthéon, 3 rue Paillet (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma du Panthéon (5e). 182789-2025\_03513  
N° SIRET : 43421109000031

**Article 4 :** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SARL Le Studio des Ursulines, 10 rue des Ursulines (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Studio des Ursulines (5e). 182839-2025\_03280  
N°SIRET : 48843107300011

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 13.000 euros est attribuée à la SARL Studio Galande Beruchet, 42 rue Galande (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Studio Galande (5e). 182782-2025\_03384  
N° SIRET : 31776126000015

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 24.000 euros est attribuée à la SARL CINEMAS 21, 23 rue des Écoles (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Écoles Cinéma Club (5e). 189987-2025\_03514  
N° SIRET : 83141304200019

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SAS Société d'Exploitation du Champollion, 51 rue des Ecoles (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Champo (5e). 182929-2025\_03259  
N° SIRET : 56206558100018

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 22.000 euros est attribuée à la SARL Sodiav, 7 place Saint-Michel (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Espace Saint-Michel (5e). 182651-2025\_03394  
N° SIRET : 72203638100019

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL Ciné Sorbonne, 9 rue Champollion (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma La Filmothèque du Quartier Latin (5e). 182836-2025\_03693  
N° SIRET : 39239633900021

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Moteur ! 5, rue des écoles (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Grand Action (5e). 182922-2025\_03617  
N° SIRET : 48005514400012

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 95.000 euros est attribuée à la SA Dulac Cinémas, 60 rue Pierre Charron (8e) Paris, au titre de l'activité cinématographique de cinq établissements : le Reflet Médicis (5e), l'Arlequin (6e), le Majestic Bastille (11e), l'Escurial (13e) et le Majestic Passy (16e). 182467-2025\_03540  
N° SIRET : 39473342200106

Article 12 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 28.000 euros est attribuée à la SARL Shellac Exploitation, Friche de la Belle de mai 41 rue Jobin 13003 Marseille, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Saint-André des Arts (6e). 199616-2025\_03500  
N° SIRET : 81219042900025

Article 13 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL Cinédevil, 6, rue de l'école de Médecine (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Nouvel Odéon (6e). 182553-2025\_03444  
N° SIRET : 64203543000015

Article 14 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 24.000 euros est attribuée à la SARL Camélia Cinémas, 4 rue Christine (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Christine Cinéma Club (6e). 186050-2025\_03391  
N° SIRET : 81113020200013

Article 15 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SAS Le Lucernaire Forum, 53 rue Notre Dame des Champs (6e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Lucernaire (6e). 180668-2025\_02972  
N° SIRET : 30629276400017

Article 16 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 38.000 euros est attribuée à la SA CINELBA, 1 rue Balzac (8e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Balzac (8e). 182693-2025\_03517  
N° SIRET : 57206660300018

Article 17 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la SNC Studio du Dragon, 14 rue Lincoln (8e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Lincoln (8e). 182831-2025\_03386  
N° SIRET : 63202698500028

Article 18 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée

**à la SARL Eden Plus, 24 Bd Poissonnière (9e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Max Linder (9e).182465-2025\_03613**

N° SIRET : 45181237400028

Article 19 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Cinevog, 101, rue Saint-Lazare (9e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma 5 Caumartin (9e).182830-2025\_03393

N° SIRET : 40436074500016

Article 20 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 31.000 euros est attribuée à la SARL Archipel Paris Ciné, 17 boulevard de Strasbourg (10e) Paris au titre des activités cinématographiques du cinéma l'Archipel (10e).182764-2025\_03646

N° SIRET : 41367559600022

Article 21 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 31.000 euros est attribuée à la SARL Brady Spectacles, 39 boulevard de Strasbourg (10e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Brady (10e).182926-2024\_12715

N° SIRET : 52515289800017

Article 22 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SAS Cinélouxor, 38 rue des Martyrs (9e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Louxor-Palais du cinéma (10e).182667-2025\_03538

N° SIRET : 78980490300019

Article 23 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 53.000 euros est attribuée à la SARL Cinéma Chaplin, 6 rue Péclet (15e) Paris, au titre des activités cinématographiques au cinéma Chaplin Denfert (14e) et au cinéma Chaplin Saint Lambert (15e).182914-2025\_04025

N° SIRET : 60204197200012

Article 24 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Les Cinq Parnassiens, 98 boulevard Montparnasse (14e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma Les 7 Parnassiens (14e).182829-2025\_03387

N° SIRET : 31377609800029

Article 25 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SA L'Entrepôt, 7 rue F. de Pressensé (14e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma L'Entrepôt (14e).182546-2025\_03432

N° SIRET : 34180613100015

Article 26 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 13.000 euros est attribuée à la SCOP ARL CTAV 14, 14 rue de Troyon (17e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Club de l'étoile (17e).183620-2025\_03562

N° SIRET : 32795731200017

Article 27 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL ARP Cinéma des Cinéastes, 7 avenue de Clichy (17e) Paris, au titre des activités cinématographiques du Cinéma des Cinéastes (17e).182368-2025\_03580

N° SIRET : 41945950800018

Article 28 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 28.000 euros est attribuée à la SARL Studio 28, 10 rue Tholozé (18e) Paris, au titre de ses activités cinématographiques du cinéma Studio 28 (18e).183612-2025\_08216

N° SIRET : 58211936800014

Article 29 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 24.000 euros est attribuée à la SAS TODOBEM, 100 rue Mouffetard (5e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma l'Épée de bois (5e). 204618-2025\_03381

N° SIRET : 98360384600012

Article 30 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les 29 conventions dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 31 : Les dépenses correspondantes, soit 900.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2024, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.